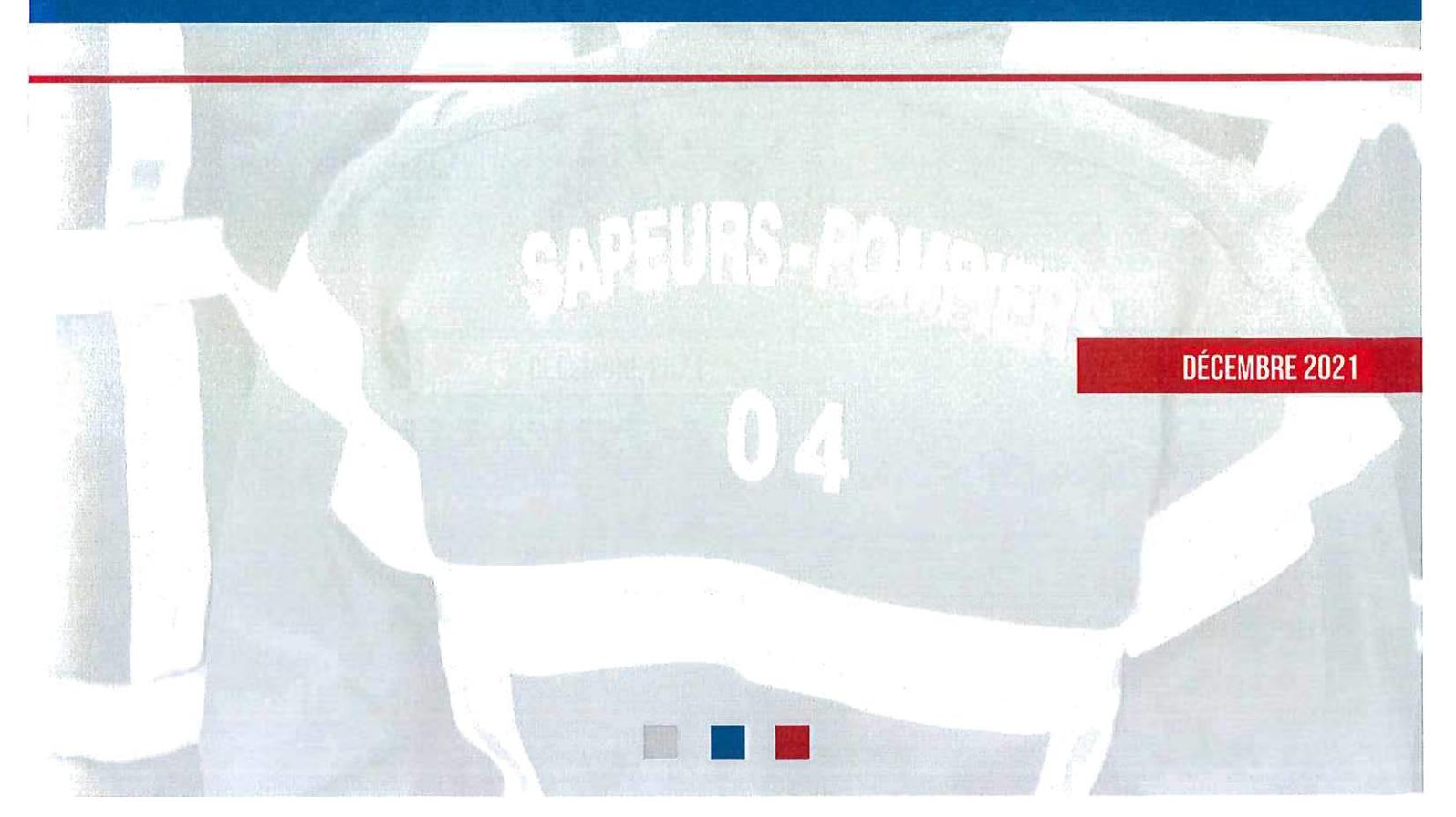


**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION
DE FORMATION ET D'EVALUATION
- CHEF D'AGRES TOUT ENGIN/SOUS OFFICIER DE GARDE SPV -**



DÉCEMBRE 2021



TABLE DES MATIERES

1) GLOSSAIRE	PAGE 3
2) FINALITE DE LA FORMATION	PAGE 4
3) CONCEPTION DU PARCOURS DE FORMATION	PAGE 4
4) ORGANISATION DE LA FORMATION	PAGE 5
5) MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION	PAGE 6
6) LES EVALUATIONS	PAGE 7
7) LA CERTIFICATION	PAGE 7
8) FICHES PAR ACTIVITES	PAGE 8
9) ANNEXES	PAGE 21

1 - GLOSSAIRE

- **ACCPRO** : Accompagnateur de Proximité
- **APP** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- **CATE SPV** : Chef d'Agrès Tout Engin de Sapeur-Pompier Volontaire
- **COS** : Commandant des Opérations de Secours
- **DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité et de la Gestion des Crises
- **FOAD** : Formation Ouverte à Distance
- **FORACC** : Formateur Accompagnateur
- **FORCO** : Concepteur de Formation
- **GDO** : Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GNR** : Guide National de Référence
- **GTO** : Guide des Techniques Opérationnelles
- **MSP** : Mise en Situation Professionnelle
- **PAO** : Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX** : Partages d'EXpériences
- **PIO** : Partages d'Informations Opérationnelles
- **PNRS** : Portail National des Ressources et des Savoirs
- **RIOFE** : Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation
- **RNAC** : Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE** : Référentiel National d'Évaluation
- **SDIS 04** : Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence
- **SOG** : Sous-Officier de Garde



2 - FINALITE DE LA FORMATION

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des Chefs d'Agrès Tout Engin/Sous-Officier de Garde de Sapeurs-Pompiers Volontaires (CATE/SOG SPV). C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur les Référentiels Nationaux d'Activités et de Compétences (RNAC) ainsi que sur les Référentiels Nationaux d'Evaluation (RNE) de CATE et Sous-Officier de Garde SPV, publiés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en 2019.

3 - CONCEPTION DU PARCOURS DE LA FORMATION

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse du travail des CATE et SOG SPV et celles qui figurent dans les RNAC CATE et SOG SPV. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques « incendie » du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS 04). Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de la formation CATE/SOG SPV doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

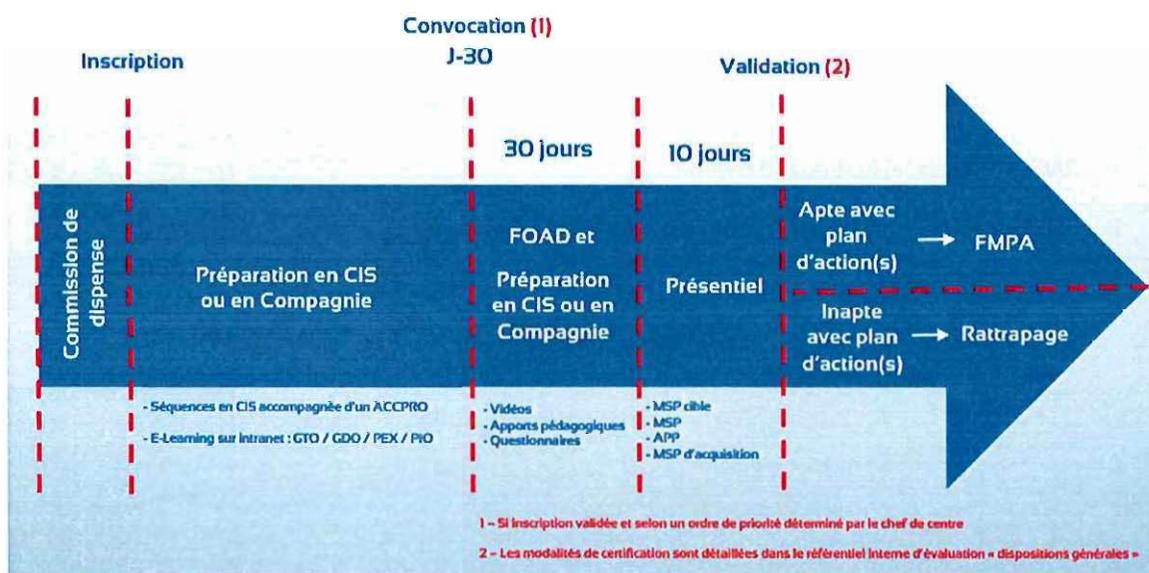
Ce diagnostic de compétences est réalisé le premier jour de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (FOAD / E-Learning).

Ci-dessous le parcours type d'une formation CATE/SOG SPV



3.1 - INSCRIPTION :

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEBFOR », un mois au moins avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation du stagiaire est complet ;
- Le nombre de places est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie ;
- Les prérequis sont vérifiés.

Les sapeurs-pompiers accèdent à la formation en fonction des prérequis suivants :

- Etre titulaire des formations CA SPV SAP/DIV/FDF ;
- Détenir le grade de sergent depuis au moins 3 ans ;
- Inscription en vue d'une nomination au grade d'adjudant ;
- Inscription validée par le chef de centre et le commandant de compagnie.

La vérification de ces prérequis doit être organisée par le service formation avant l'entrée en formation.

3.2 - PREPARATION :

Un tuteur est désigné par le chef de CIS. Il aura une compétence formation si possible d'ACPRO ou de FORACC. A défaut le chef du CIS désignera la personne la plus à même d'accompagner l'apprenant dans sa préparation à la formation.

Cette préparation s'effectuera dans le CIS d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres CIS de sa compagnie après validations des chefs de CIS concernés et du commandant de la compagnie.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS.

3.3 - PARCOURS FOAD :

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD).

Il doit alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Cette formation à distance est composée de :

- D'une vidéo de lancement ;
- D'autodiagnostic ;
- D'apports pédagogiques et de mises en situation ;
- D'une autoévaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

4 - ORGANISATION DE LA FORMATION

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines opérationnels suivants :

- Chefs d'agrès deux binômes / CA tout engin ;
- Chef d'agrès une équipe incendie ;
- Sous-officier de garde en CIS.

L'organisation pédagogique sur 10 jours maximum de présence du stagiaire est déterminée selon le groupe d'apprenants. Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement professionnel.
Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

5 - MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation FORACC obligatoirement et de formateurs ACCPRO selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adapter librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient signées.

Les AP? doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux guides de doctrines ou guides techniques.

Apprenants	Formateurs	Responsable du stage	Manœuvrants	Conducteurs	Logisticiens
De 6 à 12	1 pour 3 apprenants	1 FOR ACC parmi les formateurs	5 pour 6 apprenants	1 par véhicule nécessaire	1 pour 6 apprenants

L'encadrement devra être complété en cas de mises en œuvre de feux réels :

- 1 équipage en sécurité ;
- Des formateurs caissons.

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS).

5.1 - LES MOYENS LOGISTIQUES ET TECHNIQUES :

Matériel disponible au service formation

- 2 machines à fumées (avec leur liquide)
- 1 mallette de maquillage
- 1 explosimètre de formation
- 2 LSPCC
- 6 dossards ARI et 6 pièces faciales
- 12 bouteilles ARI + matériel de nettoyage

Matériel opérationnel

- 1 engin-pompe pour 6 apprenants
- 1 EPSA
- 1 VSAV
- 1 VTP
- 8 postes radios
- 4 parcelles du secteur de la formation

Autre

- 2 mannequins
- 1 salle de cours
- 1 salle de sport
- 2 ordinateurs reliés aux réseaux
- Le simulateur virtuel
- Le simulateur feux de VL
- Des fumigènes / pétards / moyens pyrotechniques
- Palettes bois pour feux réels

6 - LES EVALUATIONS

Les formations de chef d'agrès tout engin et sous-officier de garde sont **certificatives**.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

7 - LA CERTIFICATION

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- D'un rapporteur : Le responsable de l'action de formation ou un FORACC ayant suivi la formation ;
- D'un officier de sapeur-pompier volontaire ;
- D'un sous-officier de sapeur-pompier volontaire, titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin/sous-officier de garde.

8 - FICHES PAR ACTIVITES

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ».

De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

8.1 - « BLOCS DE COMPETENCES LIES AU DOMAINE D'ACTIVITES DU CHEF D'AGRES TOUT ENGIN »

Bloc de compétences 1	
Activité : Commander une intervention incendie en tant que COS	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie ➤ 2 - Prendre la direction d'un sauvetage ➤ 3 - Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique ➤ 4 - Diriger la manœuvre d'extinction ➤ 5 - Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Réaliser la reconnaissance <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la zone d'intervention - Analyser la situation - Définir la tactique opérationnelle ➤ 2 - Diriger et coordonner un sauvetage <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les moyens ➤ 3 - Dimensionner le dispositif hydraulique adapté <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner le dispositif d'alimentation ➤ 4 - Commander l'extinction <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'efficacité de la manœuvre - Adapter les moyens ➤ 5 - Engager les dispositifs de protection des biens <ul style="list-style-type: none"> - Organiser déblai et surveillance 	
Éléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes - Garder un contact permanent avec les équipes ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - L'analyse de zone d'intervention, sectorisation - Compréhension du système incendie - Phénomènes thermiques - Lecture du feu - Combustion, propagation, explosions - Typologie des feux, procédées et méthodes d'extinction - Réaction au feu des matériaux - Impact de la ventilation - ventilation opérationnelle - Procédure gaz renforcée - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive 	

- Prévention opérationnelle
- Elément à rechercher
- Périmètres et zonages de sécurité
- Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalité d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Etablissement hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance - Rôle, missions et responsabilités
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police - COS/DOS
- l'interservice (SAMU, forces de l'ordre...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement - Le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 04
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides nationaux de références
- Partages d'informations opérationnelles

Bloc de compétences 2	
Activité : Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur ➤ 2 - Ordonner et contrôler les actions des équipes ➤ 3 - Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Prendre en compte la mission <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la reconnaissance - Sécuriser la zone d'intervention ➤ 2 - Définir la ou les techniques opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> - Diriger et coordonner les équipes - Adapter les moyens ➤ 3 - Collecter les informations opérationnelles des équipes <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte au COS ou au chef de secteur 	
Eléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes - Garder un contact permanent avec les équipes ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - L'analyse de zone d'intervention, sectorisation - Compréhension du système incendie - Phénomènes thermiques - Lecture du feu - Combustion, propagation, explosions - Typologie des feux, procédées et méthodes d'extinction - Réaction au feu des matériaux - Impact de la ventilation - ventilation opérationnelle - Procédure gaz renforcée - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Eléments à rechercher - Périmètres et zonages de sécurité - Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation - Gestion des fluides - Méthodologie opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage 	

- Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Etablissements hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance - rôle, missions et responsabilités
- Rôle et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police - COS/DOS
- L'inter service (SAMU, forces de l'ordre...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement - Le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS04
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides nationaux de références
- Partages d'informations opérationnelles

8.2 - « BLOCS DE COMPETENCES LIES AU DOMAINE DE SOUS-OFFICIER DE GARDE »

Bloc de compétences 1
Activité : Gérer l'activité de la garde
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Coordonner et réguler les activités collectives et individuelles de la garde ➤ 2 – Veiller à l'application du règlement intérieur et des différentes consignes ➤ 3 – Participer à l'évaluation professionnelle des agents placés sous sa responsabilité
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Prendre en compte les situations individuelles et collectives pour gérer l'équipe de garde <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles afin d'assurer le maintien de la capacité opérationnelle du CIS - Préciser et organiser les tâches de la garde en privilégiant l'autonomie et la responsabilisation de chacun des personnels - Organiser et participer au rassemblement de la garde ➤ 2 – Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur et les différentes consignes <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les moyens - Participer à la diffusion et à la connaissance des règles de fonctionnement ➤ 3 – Contribuer à l'évaluation professionnelle/continue des personnes placées sous sa responsabilité <ul style="list-style-type: none"> - Engager et encourager les démarches d'auto-évaluation, de réflexivité - Accompagner les démarches individuelles et collectives d'amélioration continue des pratiques
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser et faire réaliser les tâches en intégrant les contraintes physiques, physiologiques et psychologiques du moment - Se positionner en qualité d'encadrant - Définir et donner du sens aux missions - Respecter et diffuser les normes de l'établissement - Encourager l'autonomie des personnels tout en exerçant un contrôle responsabilisant - Prendre en compte et réagir aux situations impactant la capacité opérationnelle de la garde - Anticiper et réguler une dégradation des situations relationnelles entre les personnels de garde ou des comportements potentiellement à risques ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Manager de manière équilibrée et respectueuse des personnes et des objectifs du service - Déléguer, responsabiliser, encourager, décider, conseiller, soutenir, sanctionner et prendre des mesures conservatoires, rendre compte - Instaurer un climat de confiance et de bienveillance afin de cultiver une démarche participative et coresponsable - Etre exemplaire dans l'application des règles et des consignes de l'établissement ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - L'environnement du service (missions, organisation, financement, contraintes) - Notions de santé, sécurité et qualité de vie en service - Règlement intérieur et règlement opérationnel du SIS - Droits et devoirs du fonctionnaire

- L'entretien professionnel annuel (CREP – ICP)
- La formation tout au long de la vie (droits et obligations)
- Principes de développement et de maintien du potentiel physique, Indicateurs de la Condition Physique
- Plans de prévention (risque routier, risque fumées, Troubles Musculo-Squelettiques, Risques Psycho-Sociaux, maladies cardio-respiratoires, addictions ...)

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 04
- Règlement intérieur du SDIS 04
- Textes officiels de la fonction publique
- Articles L4121-1 & 2 du code du travail
- Article 40 du code de procédure pénale
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP 2015)
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides nationaux de références
- Partages d'informations opérationnelles

8.3 - « BLOCS DE COMPETENCES TRANSVERSALES DU CHEF D'AGRES TOUT ENGIN/SOUS-OFFICIER DE GARDE »

Les libellés **surlignés** sont spécifiques du niveau CATE/SOG SPV

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité ➤ 2 - Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions ➤ 3 - Contribuer au « bien vivre ensemble » ➤ 4 - Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) ➤ 2 - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelle <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres - Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés ➤ 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel physique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés - Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser et faire réaliser par les intervenants des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques

- Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques

- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnement contraints (chaleur, bruit, sans vision...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violence
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant au ICP

➤ **Attitudes :**

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretien sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

➤ **Connaissances :**

- Connaître les principes de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violence subies
- L'impact du stress au travail
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologique...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP



Bloc de compétences transversales B
<p>Activité : S'impliquer dans son activité</p>
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes ➤ 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances ➤ 3 - Développer et encourager la réflexivité ➤ 4 - Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif ➤ 5 - Comprendre et rédiger des écrits ➤ 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➤ 7 - Diffuser la culture du service public
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer la situation, le contexte, l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes ➤ 2 - Adapter son comportement aux circonstances <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur les évolutions de la situation ➤ 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'autoévaluation des compétences et connaissances de ses équipes - Identifier les axes d'amélioration à développer ➤ 4 - Développer les compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances ➤ 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits ➤ 6 - Agir conformément aux missions du service public <ul style="list-style-type: none"> - Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public ➤ 7 - Mesurer les limites d'actions du SIS <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et partager les limites d'action du SIS
<p style="text-align: center;">Éléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation - Développer et diffuser la culture de sécurité civile - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Développer et diffuser la culture du service public - Agir avec une réactivité adaptée - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain

- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ces pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins...)
- Communiquer, transmettre la culture du service public
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Exercer au sein d'une organisation mixte (SPP/SPV - homme femme - diversité sociale)

➤ **Connaissances :**

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, des démarches qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations liées à l'engagement citoyen
- Outils informatiques et logiciels de SDIS04
- Statut particulier sapeur-pompier volontaire
- L'environnement associatif (FNISPF, UDSP, amicale...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Code de la sécurité intérieure - CGCT
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Livret stagiaire

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer au sein du collectif ➤ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➤ 3 - Echanger et partager les informations ➤ 4 - Développer le collectif en qualité de leader
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notion de collectif ➤ 2 - Partager l'intérêt commun et favoriser la bienveillance ➤ 3 - Echanger avec bienveillance et attention <ul style="list-style-type: none"> - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées ➤ 4 - Dynamiser le groupe et l'esprit collectif <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser diversité et mixité
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Motiver l'appartenance au collectif - Organiser la dynamique d'amélioration du collectif - Développer l'intelligence collective des équipes - Gère la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Convaincre à l'oral - Prendre la parole en public - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser tous les types d'équipements SIC - Savoir prendre en compte les médias - Communiquer (ou pas) avec les médias ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - S'adapter à l'évolution des TIC ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et missions du SIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et de la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle ➤ 2 - Organiser la vérification des matériels et véhicules ➤ 3 - Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés ➤ 2 - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDIS04 ➤ Règlement opérationnel du SDIS04

9 - ANNEXES

ANNEXE 1	PROGRAMME TYPE
ANNEXE 2	OBJECTIF DE L'EVALUATION
ANNEXE 3	LIVRET DE PROFESSIONNALISATION
ANNEXE 4	CATALOGUE MSP
ANNEXE 5	TICKET DE DEPART
ANNEXE 6	FICHES D'AUTO-EVALUATION
ANNEXE 7	ATTESTATIONS ET DIPLOME

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

ANNEXE 1 - PROGRAMME TYPE « CHEF D'AGRES TOUT ENGINE »

J1	08h00	12h00	14h00	18h00
	- MSP cibles - Interventions plateau technique (en miroir)		Repas	- MSP cibles - Interventions plateau technique (en miroir)
J2	08h00	12h00	14h00	18h00
	- MSP cibles - Interventions plateau technique (en miroir)		Repas	MSP / APP
J3	08h00	12h00	14h00	18h00
	Feux réels au caisson à GAP		Repas	Feux réels au caisson à GAP
J4	08h00	12h00	14h00	18h00
	Prévention Appliquée à l'Opération (PAO)		Repas	MSP / APP
J5	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP		Repas	Auto-évaluation intermédiaire

J6	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP		Repas	MSP / APP
J7	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP		Repas	MSP / APP
J8	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP		Repas	MSP / APP
J9	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP		Repas	MSP / APP
J10	08h00	12h00	14h00	18h00
	Auto-évaluation d'acquisition		Repas	- Auto-évaluation d'acquisition (suite) - Reconditionnement matériel - Colloque de fin de formation

* Programme modifiable au regard des disponibilités des plateaux techniques.

2023

ANNEXE 2 - OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

Compétences des domaines d'activités opérationnels du Chef d'Agrès Tout Engin SPV :

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Commander une intervention incendie en tant que COS	Analyser la situation opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réaliser la reconnaissance ➢ Sécuriser l'intervention ➢ Analyser la situation ➢ Définir la tactique opérationnelle 	
	Prendre la direction d'un sauvetage	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Diriger et coordonner un sauvetage ➢ Adapter les moyens 	
	Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Dimensionner le dispositif hydraulique adapté ➢ Ordonner le dispositif d'alimentation 	
	Diriger la manœuvre d'extinction	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Commander l'extinction ➢ Contrôler l'efficacité de la manœuvre ➢ Adapter les moyens 	
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Engager les dispositifs de protection des biens ➢ Organiser déblai et surveillance 	
	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Réaliser la reconnaissance ➢ Sécuriser l'intervention 	
	Ordonner et contrôler les actions des équipes	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Définir la ou les techniques opérationnelles ➢ Diriger et coordonner les équipes ➢ Adapter les moyens 	
	Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Collecter les informations opérationnelles des équipes ➢ Rendre compte au COS ou au chef de secteur 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Compétences des domaines d'activités opérationnels du Sous-Officier de Garde SPV :

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
3 - Gérer l'activité de la garde	Coordonner et réguler les activités collectives et individuelles de la garde	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les situations individuelles et collectives pour gérer l'équipe de garde ➤ Optimiser la gestion des ressources humaines et matérielles afin d'assurer le maintien de la capacité opérationnelle du CIS ➤ Préciser et organiser les tâches de la garde en privilégiant l'autonomie et la responsabilisation de chacun des personnels ➤ Organiser et participer au rassemblement de la garde 	
	Veiller à l'application du règlement intérieur et des différentes consignes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur et les différentes consignes ➤ Adapter les moyens ➤ Participer à la diffusion et à la connaissance des règles de fonctionnement 	
	Participer à l'évaluation professionnelle des agents placés sous sa responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer à l'évaluation professionnelle/continue des personnes placées sous sa responsabilité ➤ Engager et encourager les démarches d'auto-évaluation, de réflexivité ➤ Accompagner les démarches individuelles et collectives d'amélioration continue des pratiques 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »



Compétences transversales : Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
<p>A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)</p>	<p>Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme ➤ Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) 	
	<p>Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles ➤ Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres ➤ Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission ➤ Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites ➤ Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 	
	<p>Contribuer au « bien vivre ensemble »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles ➤ Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge ➤ Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) ➤ Développer et entretenir des liens sociaux et professionnels variés et réguliers afin d'enrichir ses connaissances et ses compétences et les partager dans un climat de confiance 	
	<p>Préserver le potentiel physique et psychologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autoévaluer son potentiel physique ➤ Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) ➤ Agir et réagir lors d'une agression physique ➤ Autoévaluer son potentiel psychologique ➤ Développer et améliorer son potentiel psychologique ➤ Agir et réagir lors d'une agression psychologique 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer la situation, le contexte, l'environnement ➤ Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter son comportement aux circonstances ➤ Anticiper sur les évolutions de la situation
	Développer et encourager la réflexivité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autoévaluer les compétences et connaissances ➤ Contribuer à l'autoévaluation des compétences ➤ Identifier les axes d'amélioration à développer
B. Simplifier dans son activité	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer ses compétences et connaissances ➤ Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
	Comprendre et rédiger des écrits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les moyens de communication à disposition ➤ Comprendre les documents écrits ➤ Elaborer des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir conformément aux missions du service public ➤ Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public
	Diffuser la culture du service public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesurer les limites d'actions du SIS ➤ Diffuser et partager les limites d'action du SIS
	S'intégrer au sein du collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser les forces et faiblesses du collectif ➤ Développer la notion de collectif
	Travailler avec et pour le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager l'intérêt commun ➤ Favoriser la bienveillance
C. Agir au sein d'un collectif	Echanger et partager les informations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echanger avec bienveillance et attention ➤ Partager en s'assurant d'être compris ➤ Agir dans le cadre de sa mission de service public ➤ Rendre compte des situations rencontrées
	Développer le collectif en qualité de leader	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamiser le groupe et l'esprit collectif ➤ Valoriser diversité et mixité

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »



D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés ➤ Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission ➤ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle ➤ Réaliser des contrôles croisés 	
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention ➤ Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement 	
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules ➤ Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ANNEXE 7 - ATTESTATION ET DIPLOME

Attestation de suivi de la formation de Chef d'Agrès Tout Engin SPV

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- L'identité du stagiaire
- La nature de la formation (formation continue) dont les références réglementaires (arrêté du ...)
- Le nom de la formation (formation de chef d'agrès tout-engin)
- La date
- La durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.



Attestation de suivi de la formation de Sous-Officier de Garde SPV

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- L'identité du stagiaire
- La nature de la formation (formation continue) dont les références réglementaires (arrêté du ...)
- Le nom de la formation (formation de sous-officier de garde)
- La date
- La durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sous-officier de garde

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
Vu le référentiel national d'activités et de compétences de sous-officier de garde de sapeur-pompier volontaire,
Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du déclarant que
M. né(e) le, dispose des compétences définies dans le
référentiel national d'activités et de compétences de **sous-officier de garde de sapeur-pompier volontaire**.

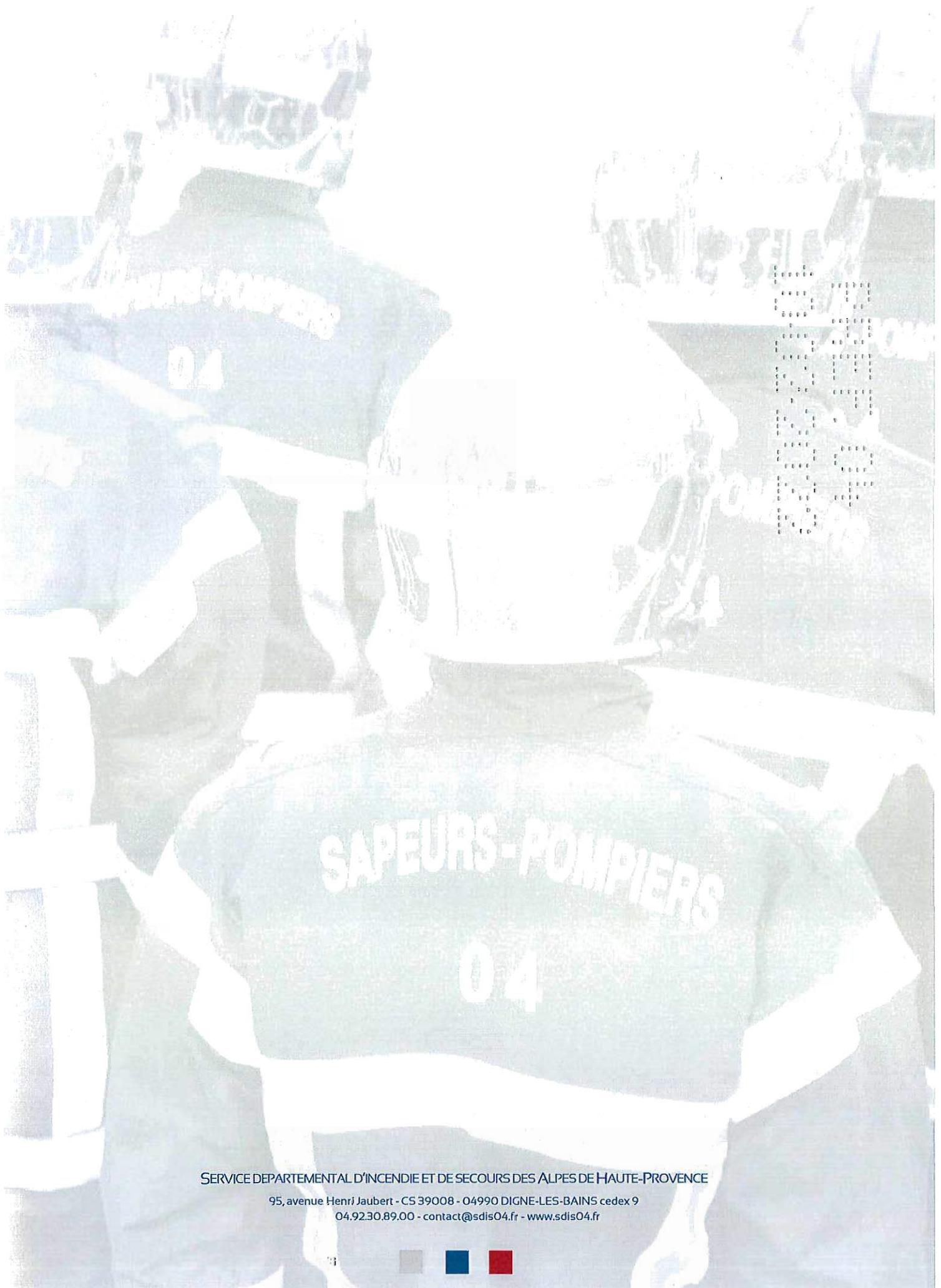
Délivre à M. le présent diplôme

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom- prénom – fonction)

Nom de l'organisme de formation – Sous-officier de garde – Année – N°XY





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr



